

**ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION
ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR
Délégation de Paris
ANPNOGD 75**

Chez Mme VILLEROT
42 rue Pierre Larousse
75014 PARIS
Michele.villerot@numericable.fr

Madame Anne HIDALGO
MAIRE DE PARIS
PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL
Hôtel de Ville
75004 PARIS

Paris, le 16 février 2018

Madame la Maire,

Le 15 février, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt votre position sur les différents sujets évoqués avec vous par l'animateur de BFM TV, Jean-Jacques Bourdin.

Vous y avez notamment exposé que vous étiez favorable à la gratuité pour tous des transports publics à Paris, ce qui suppose un financement collectif encore à définir, mais – en attendant peut-être cette extension – vous venez de décider d'accorder la gratuité de la carte Orange à tous les retraités de plus de 65 ans sous condition de revenus mensuels de € 2 200 maximum, et ce, dès juin prochain.

Votre position actuelle m'incite à vous présenter à nouveau (première lettre en 2012) la demande de gratuité dans les transports publics à Paris pour les Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre – sans conditions de ressources, mais du seul fait de leur état d'orphelins de guerre, comme cela est déjà le cas pour les veuves de guerre.

Quelques chiffres pour approcher la réalité :

Les Pupilles de la Nation – mis à l'honneur par le Président de la République qui en a reçu quelques-uns à l'Élysée le 11 novembre 2017, à l'occasion du centenaire de la loi Clémenceau de 1917 – seraient environ 30 000 voire 40 000 pour les plus optimistes, et leur moyenne d'âge de l'ordre de 80 ans.

Ils représentent donc environ 0,05 % de la population française (estimée hors étrangers) et, en retenant, faute de mieux, ce pourcentage national pour estimer le nombre de pupilles de la Nation parisiens, on aboutit à un chiffre de l'ordre de 1000/1100 personnes.

L'INSEE estime à environ 17 % de la population le nombre de retraités de plus de 65 ans à Paris, soit environ 350 000 personnes.

La mesure de gratuité pour les plus de 65 ans que vous avez décidée s'appliquera donc à la fraction de ces 350 000 personnes dont les revenus ne seront pas supérieurs à € 2 200 mensuels et qui n'en bénéficieraient pas encore pour d'autres raisons - nombre de bénéficiaires qu'il m'est impossible de déterminer faute d'informations.

Cependant, le rapport entre les deux chiffres de 350 000 retraités et 1000 pupilles de la nation montre déjà la faible incidence financière d'une attribution à ces derniers de la mesure de gratuité que vous venez de décider.

Il s'agit, de plus, d'une population « non renouvelable » -heureusement- et dans 10 ans ces orphelins de guerre auront presque tous disparu ou ne seront plus en mesure de se déplacer...

S'y ajoute le fait que nombre de pupilles de la Nation – ils ont quasiment tous plus de 65 ans – seront inclus dans le dispositif si leurs ressources ne dépassent pas le plafond retenu.

Ainsi donc l'attribution de la gratuité pour tous les Pupilles de la Nation de plus de 65 ans - *sans conditions de ressources* - ne devrait que peu augmenter le nombre de bénéficiaires – 200/300 peut-être ? – et ne représenterait qu'un surcoût marginal.

Ce serait surtout un acte politique : la reconnaissance de la Ville de Paris (ou du département) pour les souffrances de ces orphelins, en cette année 2018 marquant le centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale – qui, en France, a laissé 1 000 000 d'orphelins démunis, auxquels s'ajouteront malheureusement ceux des conflits suivants.

Madame, avant le 11 novembre prochain, faites ce geste.

Il va dans le sens que vous souhaitez, celui de la gratuité pour tous à terme, sans remettre en cause l'équilibre financier de la mesure déjà décidée.

Paris rejoindra ainsi les trois départements d'Ile de France qui ont institué cette gratuité.

Au nom de tous les Pupilles de la Nation Orphelins de guerre de Paris, je vous en remercie par avance et vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Michèle VILLEROT
Présidente
ANPNOGD 75